**Formulaire d’engagement à l’action-pilote Walloreno.**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom :  | Prénom : |
| Adresse : |
| Code postal : | Localité : |
| Email : | Téléphone : |
| Adresse de l’habitation concernée si différente de l’adresse de domiciliation : |

**Je m’engage à participer à l’action-pilote Walloreno.**

Conformément à la réglementation en matière de protection des données, les informations personnelles communiquées seront utilisées par le SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie dans le cadre de l’action pilote Walloreno et à des fins statistiques pour améliorer les outils testés. Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Ces données ne seront pas transmises à des tiers sans que votre consentement n’ait été donné préalablement. Ces données seront conservées aussi longtemps que nécessaire dans le cadre de l’action pilote Walloreno. Vous pouvez dans certains cas spécifiques rectifier, demander à faire transmettre vos données, limiter ou vous opposer au traitement en contactant le service auquel vous adressez ce formulaire.

En signant ce document, j’accepte que les données que je transmets par ce formulaire soient traitées par le SPW Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie.

En signant ce document, je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions de l’action-pilote Walloreno (programme LIFE-BE REEL). Ces conditions sont téléchargeables au lien [www.greova.be/walloreno](http://www.greova.be/walloreno).

En cas de question, n’hésitez pas à prendre contact avec le GREOVA au +32 (0)4 384 67 88.

**En participant à ce projet pilote, les citoyens pourront bénéficier des avantages suivants :**

**1.Accompagnement gratuit lors de la réalisation d’un Quickscan**.

Grâce à ce nouvel outil en ligne, les propriétaires pourront évaluer rapidement le niveau énergétique de leur bâtiment ainsi que les travaux envisageables, pour atteindre le label PEB A.

**2. Réalisation d’un audit logement.**

En fonction du potentiel d’économie d’énergie issu du Quickscan et des informations concernant le planning, 30 bâtiments seront sélectionnés pour faire l’objet d’un audit Logement par un auditeur agréé. Cet audit dressera un bilan détaillé de la performance énergétique et du potentiel d’économie d’énergie des habitations. Il présentera la feuille de route qui détermine un phasage des travaux et les priorités d’intervention pour une rénovation bien pensée. Il donnera également accès aux primes Habitation de la Wallonie. Le coût de l’audit bénéficie d’une prise en charge partielle par l’action-pilote Walloreno et d’une prime.

**3. Accompagnement dans la réalisation des travaux de rénovation.**

Sur base d’un dossier de candidature, 10 logements seront sélectionnés pour bénéficier d’un accompagnement dans la réalisation des travaux de rénovation indiqués sur la feuille de route et par la suite, d’un suivi de la consommation énergétique de celui-ci.

|  |
| --- |
| Fait le : |
|  **Le participant :** |
|  |

**En participant à ce projet pilote, les citoyens s’engagent :**

-À participer aux séances d’informations organisées par le GREOVA.

-À réaliser un Quickscan de son habitation.

-À répondre au questionnaire d’évaluation du Quickscan.

|  |
| --- |
| Fait le : |
|  **Le participant :** |
|  |

**En bénéficiant d’un audit logement, les citoyens s’engagent :**

(À signer si le dossier est sélectionné parmi les 30 logements)

-À fixer un rendez-vous avec l’auditeur énergétique sélectionné par le GREOVA.

-À répondre à une enquête de satisfaction sur l’audit logement.

|  |
| --- |
| Fait le : |
|  **Le participant :** |
|  |

**En bénéficiant d’un accompagnement des travaux, les citoyens s’engagent :**

 (À signer si le dossier est sélectionné parmi les 10 logements)

-À réaliser des travaux à terminer pour le 1er septembre 2023 au plus tard.

-À autoriser le placement de capteurs pour la réalisation d’un monitoring énergétique.

-À communiquer sur l’avancement des travaux avec l’auditeur et le GREOVA.

-À répondre à une enquête de satisfaction sur l’accompagnement des travaux.

*Fait en double exemplaire*